

REQUISITION DE NOTIFICATION

VENDEUR

Nom Prénoms
Profession
Adresse
Né (e) à Le
 Célibataire
 Veuf(ve)
 Marié(e)
Date du mariage
Commune et Code postal

ACQUEREUR

Nom Prénoms
Profession
Adresse
Né (e) à Le
 Célibataire
 Veuf(ve)
 Marié(e)
Date du mariage
Commune et Code postal

REQUIERENT, en l'absence volontaire d'avant-contrat, Maître Odilon VASSE, Notaire à LANGOGNE (Lozère), 2 Bis Quai du Langouyrou

De notifier au preneur s'il existe et à la S.A.F.E.R. compétente et à tout titulaire d'un droit de préemption, pour leur permettre soit d'exercer leur droit de préemption soit d'y renoncer,

La vente à intervenir entre eux du bien ci-après :

DEPARTEMENT	COMMUNE	LIEU-DIT ET NOM DE LA PROPRIETE

Figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Section	N°	Lieu-dit	Surface	Nature

Bien

libre occupé

Prix principal

Modalités de paiement

comptant à terme.

Entrée en jouissance

immédiate différée perception fermage

Frais d'acte

à la charge de l'acquéreur à la charge du vendeur

Conditions particulières

non oui (si oui lesquelles)

(cocher les cases correspondantes)

La SAFER peut, aux termes de l'article L 143-10 du Code rural et de la pêche maritime déclarer vouloir exercer son droit de préemption mais en offrant un prix moindre que celui figurant dans la notification. L'article R 143-12 du même Code permet au vendeur de retirer alors le bien de la vente en manifestant lui-même d'une façon non équivoque sa volonté directement auprès de la SAFER et ce dans un délai de six mois de la réception de l'offre.

Fait à

Le

Signature du cédant

Signature du cessionnaire